



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JAN 26 1983

A/38/77
S/15570 ✓
24 janvier 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
FRANCAIS

UNITED NATIONS COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 20 janvier 1983, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, en date du 10 janvier 1983, condamnant et rejetant l'acte de violation commis par les autorités de Hanoï visant à annexer les eaux maritimes du Kampuchea.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire circuler cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Kampuchea", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du
Kampuchea démocratique,

(Signé) THIOUNN Prasith



DECLARATION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DU GOUVERNEMENT DE COALITION DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE
CONDAMNANT ET REJETANT L'ACTE DE VIOLATION COMMIS
PAR LES AUTORITES DE HANOI VISANT A ANNEXER
LES EAUX MARITIMES DU KAMPUCHEA

Dans le cadre de sa politique expansionniste et annexionniste menée à travers son agression barbare contre le Kampuchea Démocratique, le Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam a signé le 7 juillet 1982 un prétendu "accord" avec son régime fantoche installé à Phnom Penh sur ce qu'ils appellent "les eaux historiques des deux pays".

Par ailleurs, 4 semaines avant de signer la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, le 12 novembre 1982, le Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam, se référant au prétendu "accord" avec son régime fantoche de Phnom Penh, a publié une déclaration concernant la ligne de base de la mer territoriale du Vietnam en absorbant de larges étendues des eaux maritimes du Kampuchea.

C'est là un nouvel acte flagrant d'agression et d'annexion commis par la République Socialiste du Vietnam contre le Kampuchea Démocratique, un Etat souverain membre des Nations Unies.

Depuis l'invasion brutale du Kampuchea par les forces armées de la République Socialiste du Vietnam le 25 décembre 1978, le Kampuchea Démocratique a, à plusieurs reprises, déclaré nuls et non avenus tous traités, conventions et accords signés par le régime fantoche vietnamien installé à Phnom Penh pour couvrir la violation flagrante de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea Démocratique par les agresseurs vietnamiens.

Le Gouvernement de Coalition du Kampuchea Démocratique s'entient à cette position. En conséquence, le Gouvernement de Coalition du Kampuchea Démocratique rejette catégoriquement et considère comme nuls et non avenus les soi-disant "accord du 7 juillet 1982" et "déclaration du 12 novembre 1982" ci-dessus mentionnés.

Kampuchea Démocratique, le 10 janvier 1983

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DU GOUVERNEMENT DE COALITION DU
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE
